

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## Kleenex® Anti Viral Tissue

Version 1.0      Date de révision: 06-04-2015      Numéro de la FS: 100000001048      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 06-04-2015

---

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Kleenex® Anti Viral Tissue  
Code du produit : 35551, 25836, 25837, 37303

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Kimberly-Clark Corporation  
Adresse : 1400 Holcomb Bridge Road,  
Roswell, GA 30076-2199  
Téléphone : 1-888-346-6452  
Numéro de téléphone en cas d'urgence : 1-877-561-6587

---

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification SGH

Irritation oculaire : Catégorie 2A

#### Élément étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Avertissement

Déclarations sur les risques : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**  
P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.  
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.  
**Intervention:**  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

#### Autres dangers

Les pourcentages du mélange qui suivent consistent en ingrédient(s) dont la toxicité aiguë est connue: 2.02 %

---

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## Kleenex® Anti Viral Tissue

Version 1.0      Date de révision: 06-04-2015      Numéro de la FS: 100000001048      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 06-04-2015

---

Substance/mélange : Mélange

### Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
citric acid monohydrate	5949-29-1	>= 5 - <= 10
sodium lauryl sulfate	68585-47-7	>= 2 - <= 5

---

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers soins.

En cas d'inhalation : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers soins.

En cas de contact avec la peau : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers soins.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

En cas d'ingestion : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers soins.

Avis aux médecins : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers soins.

---

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas de précautions spéciales requises.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, bioxyde de carbone et hydrocarbures non brûlés (fumée).

Autres informations : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

---

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, : Éviter l'inhalation de la poussière.

---

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## Kleenex® Anti Viral Tissue

Version 1. 0	Date de révision: 06-04-2015	Numéro de la FS: 100000001048	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 06-04-2015
-----------------	---------------------------------	----------------------------------	--

---

équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Ramasser et mettre dans des contenants proprement étiquetés.

---

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre l'incendie.

Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.

Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Matières à éviter : Pas de restrictions particulières à l'entreposage avec d'autres produits.

---

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des yeux : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Protection de la peau et du corps : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Mesures de protection : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

---

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : plaques/feuilles

Couleur : blanc

pH : Sans objet

---

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## Kleenex® Anti Viral Tissue

Version 1.0      Date de révision: 06-04-2015      Numéro de la FS: 100000001048      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 06-04-2015

---

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Stabilité chimique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de dangers particuliers à signaler.
Conditions à éviter	: Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Produits incompatibles	: Oxydants forts
Produits de décomposition dangereux	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.

---

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Corrosion et/ou irritation de la peau

**Produit:**

Remarques: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme irritant la peau.

**Composants:**

**citric acid monohydrate:**

Évaluation: Irritant pour la peau.

#### Lésion/irritation grave des yeux

**Produit:**

Évaluation: Irritant pour les yeux.

**Composants:**

**citric acid monohydrate:**

Résultat: Irritant pour les yeux.

#### Sensibilisation cutanée ou respiratoire

**Produit:**

Remarques: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### Cancérogénicité

**IARC**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC (Agence internationale de recherche sur le cancer).

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## Kleenex® Anti Viral Tissue

Version 1.0      Date de révision: 06-04-2015      Numéro de la FS: 100000001048      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 06-04-2015

---

**OSHA**      Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène ni comme cancérogène possible par OSHA (Administration de la sécurité et santé au travail - Etats-Unis).

**NTP**      Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène reconnu ou présumé par NTP (Programme national de toxicologie - Etats-Unis).

### Autres informations

#### Produit:

Remarques: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

---

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons :      Remarques: Pas d'information disponible.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques :      Remarques: Pas d'information disponible.

Toxicité pour les algues :      Remarques: Pas d'information disponible.

### Persistence et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité :      Remarques: Pas d'information disponible.

### Potentiel bioaccumulatif

#### Produit:

Bioaccumulation :      Remarques: Pas d'information disponible.

### Composants:

#### **sodium lauryl sulfate:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) :      Remarques: Donnée non disponible

### Mobilité dans le sol

#### Produit:

Mobilité :      Remarques: Pas d'information disponible.

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## Kleenex® Anti Viral Tissue

Version 1.0      Date de révision: 06-04-2015      Numéro de la FS: 100000001048      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 06-04-2015

---

### Autres effets néfastes

#### Produit:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

---

## SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Éliminer comme des déchets spéciaux conformément aux règlements locaux et nationaux.

Emballages contaminés : Éliminer comme produit non utilisé.

---

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Réglementation Internationale

#### **IATA-DGR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **Code IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### Réglementation nationale

#### **49 CFR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

---

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### US State Regulations

#### **Massachusetts Right To Know**

Aucun ingrédient n'est assujéti à la Right to Know Act du Massachusetts (Etats-Unis).

#### **Pennsylvania Right To Know**

citric acid monohydrate	5949-29-1	5 - 10 %
-------------------------	-----------	----------

#### **New Jersey Right To Know**

citric acid monohydrate	5949-29-1	5 - 10 %
sodium lauryl sulfate	68585-47-7	1 - 5 %

---

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## Kleenex® Anti Viral Tissue

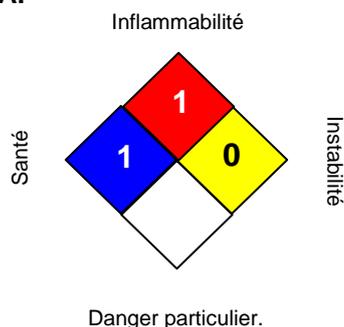
Version 1.0      Date de révision: 06-04-2015      Numéro de la FS: 100000001048      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 06-04-2015

**California Prop 65** : Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer, d'anomalie congénitale, ou de tout autre dommage sur la reproduction

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Autres informations

##### NFPA:



##### HMIS III:

<b>SANTÉ</b>	<b>1</b>
<b>INFLAMMABILITÉ</b>	<b>1</b>
<b>DANGER PHYSIQUE</b>	<b>0</b>

0 = insignifiante, 1 = Léger,  
2 = Modéré, 3 = Elevé  
4 = Extrême, \* = Chronique

Date de révision : 06-04-2015

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

US / 3F